



Indemnités pour frais divorce quelles sont les modalités ?

Par **cpcrispe**, le **04/12/2008** à **08:53**

suite au divorce (pas d'appel qui prend fin le 06/12/08) je dois verser à mon ex épouse 5500€ d'indemnités , j'ai demandé par l'intermédiaire de son avocat de verser cette somme en 12 fois car je n'ai pas les moyens de le faire en 1 seule fois actuellement je n'ai pas de réponse et je redoute qu'elle fasse une demande auprès d'un huissier pour une saisie sur ma retraite. que puis-je faire? (faut-il commencer à lui adresser une mensualité directement pour bloquer toute saisie ?) en attente de votre réponse cordialement.